

MAINTIEN ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DU SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

DURÉE

Formation de 7 heures

Les temps indiqués sont
des temps de face à face
pédagogique effectif

OBJECTIFS

Maintenir les compétences du Sauveteur Secouriste du Travail à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale (une évaluation à partir d'accident du travail simulé permet de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST) ceci afin de :

- Intervenir rapidement et efficacement lors d'une situation d'accident du travail.
- Mettre en application ses compétences de sauveteur secouriste du travail au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

PUBLIC CONCERNÉ PRÉ REQUIS

Tout salarié, stagiaires de la
formation professionnelle

Maximum 10 personnes

Être titulaire du certificat SST

CONTENU

- Le sauvetage-secourisme du travail
- Rechercher les dangers persistants pour protéger
- De « protéger » à « prévenir »
- Examiner la victime et faire alerter
- De « faire alerter » à « informer »
- Secourir Situations inhérentes aux risques spécifiques

Une partie consacrée à la révision des gestes d'urgence

Une partie consacrée à l'actualisation de la formation : aux risques de l'entreprise ou de l'établissement et aux modifications du programme.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques sont basées sur :

- des études de cas,
- des démonstrations pratiques Formateur qualifiée (titulaire du certificat de formateur)
- des évaluations formatives sont réalisée tout au long de la formation

PASSAGE D'ÉPREUVES CERTIFICATIVES

- Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail.
- Un nouveau Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, valable 24 mois, sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable

ACCESSIBILITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour en faciliter le déroulement, informez nous au préalable de vos besoins d'adaptation.
- Délais d'accès : 30 jours avant le début de la formation